

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 21/01/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, PATEY Stéphanie, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : ROSSETTO Claudine à LINARES François, GOMEZ-GEIL Clémentine à DENOUVION Victor.

Était absente : TOUILE EL HARROUFF Sofia.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-19 – BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N°02

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires du budget principal, Mme FEZZANI, rapporteure, propose de procéder à des réajustements de crédits.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Fonctionnement				
DM 01				
Chapitre/Article	Libellé	Service gestionnaire	Dépenses	Recettes
042	Amortissements	01 AG	+ 227,62 €	-
012/64111	Rémunération principale titulaires	1 RH	- 227,62 €	-
Équilibre de la section			A 0 €	-

Les mouvements budgétaires effectués bénéficient de crédits non utilisés, réaffectés à des postes de dépenses qui le nécessitent.

Les mouvements budgétaires visibles aux chapitres 042 concernent des crédits nécessaires pour abonder la ligne des amortissements.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la décision modificative n°02 du budget primitif 2025 de la commune de Saint-Jory.

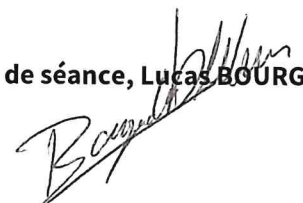
FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 09 FEV. 2026


Le Maire, Victor DENOUVION


Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260127-DELIB202619-DE
Reçu le 03/02/2026

